



Mode d'emploi : constituer des listes de candidats aux élections professionnelles

Principes à connaître :

Des **listes distinctes pour chaque collègue**

Des **listes séparées** pour les **titulaires** et les **suppléants**

Les **listes** peuvent être **incomplètes**

La **double candidature** titulaire / suppléant est **possible**

Attention à l'ordre d'inscription des candidats sur la liste : l'ordre de présentation est extrêmement important car les sièges sont attribués par ordre de présentation des candidats (sauf en cas de ratures). Le candidat en tête de liste a donc nécessairement plus de chances d'être élu.



La parité dans les listes

Le respect de la parité dans les listes de candidats recouvre en réalité deux obligations qui se cumulent



La proportionnalité : les listes doivent être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à leur part respective sur la liste électorale du collège. A défaut, le risque est l'annulation de l'élection des candidats élus en surnombre.



L'alternance : les listes doivent présenter alternativement un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes. A défaut, le risque est l'annulation de l'élection des candidats élus dont le positionnement sur la liste est irrégulier.



@CftcCadres



Cftc Cadres Ugica

📍 CFTC Cadres 85 rue Charlot, 75003 Paris
✉ ugica@cftc.fr
☎ 01 83 94 67 91



Mise en œuvre : la parité dans les listes de candidats aux élections professionnelles

➔ Application pratique : la proportionnalité

1 Ex : collège cadre
165 salariés
55 femmes et 110 hommes
8 délégués titulaires à élire

2 Formule de calcul :

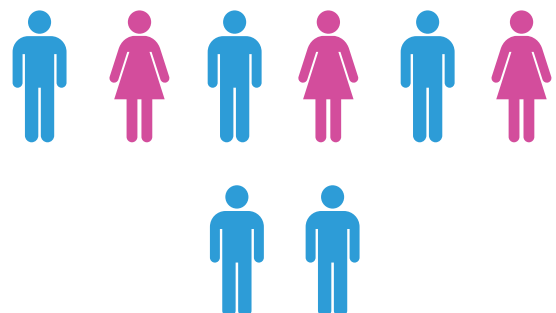
nombre de sièges à pourvoir X nombre de femmes dans le collège électoral ÷ nombre total d'électeur du collège

- 3** Nombre d'hommes sur la liste : 5
Nombre de femmes sur la liste : 3

➔ Application pratique : l'alternance

- 1** Collège cadre
165 salariés
55 femmes et 110 hommes
8 délégués titulaires à élire

3 Constitution d'une liste de candidats respectant la parité et l'alternance



- 2** Nombre d'hommes sur la liste : 5
Nombre de femmes sur la liste : 3